

## LE RÔLE DE L'ÉTAT EXAMINÉ À L'EPU

Étape dans le processus de l'EPU:	Chronologie:	Que faire:
	Examen (E) - 12 mois	Organisation des consultations nationales avec la société civile pour la rédaction du rapport national.
Avant l'examen	E – 3 mois	Soumettre un rapport sur la situation des Droits de l'Homme qui sera employé comme base pour l'examen. Le document ne doit pas excéder 20 pages.
Pendant l'examen	E	<ul> <li>Présenter son rapport national.</li> <li>Répondre aux questions écrites à l'avance.</li> <li>Répondre aux questions venant des États pendant le dialogue interactif.</li> </ul>
Entre l'examen et l'adoption du rapport par le groupe de travail	E + 1 à 3 jours	<ul> <li>Fournir des réponses préliminaires aux recommandations reçues.</li> <li>Finaliser le rapport du groupe de travail avec les membres de la Troïka.</li> </ul>
Adoption du rapport par le groupe de travail	E + 3 jours	Commenter l'examen.
Entre l'adoption au sein du groupe de travail et la session plénière	E + 1 à 4 mois	Soumettre un addendum expliquant les réponses à chaque recommandation.
L'adoption durant la session plénière du Conseil des Droits de l'Homme	E + 4 mois	<ul> <li>Présenter des réponses définitives avec un effort pour commenter les raisons pour le rejet.</li> <li>Répondre aux questions des États et de la société civile.</li> </ul>
Entre deux examens	E + 1 à 4,5 ans	<ul> <li>Mettre en œuvre les recommandations.</li> <li>Participer au dialogue avec la société civile pour la faire participer à la mise en œuvre.</li> <li>Se préparer pour le prochain examen.</li> </ul>